

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

n° 247-24 C

Objet : RS - Attribution de subvention à l'association Roue Libre

- date de convocation le 13 décembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Vincent Miguet
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	Arthur Boix-Neveu
Barberaz	Christophe Pierretton
Barby	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bassens	Eric Delhommeau
Bellecombe-en-Bauges	James Hallay - Josette Rémy
Challes-les-Eaux	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmals - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli
Chambéry	Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 14

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Aloïs Chassot - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Walter Sartori - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Philippe Vuillermet

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

délibération n° 247-24 C

objet **RS - Attribution de subvention à l'association Roue Libre**

Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que Grand Chambéry s'est engagée sur des enjeux essentiels en matière de mobilité afin de préserver la qualité de vie et l'attractivité de l'agglomération.

Dans le cadre de cette politique, l'agglomération travaille en lien avec des associations œuvrant dans ce domaine, et notamment avec l'association Roue Libre. Grand Chambéry soutient financièrement cette association depuis de nombreuses années sur différentes missions.

L'association Roue Libre a sollicité Grand Chambéry pour le versement d'une subvention, au titre de l'année 2024. Il est donc proposé qu'une subvention, à hauteur de 10 000 €, lui soit accordée pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- 3 000 € pour la Vélobricolade,
- 1 000 € pour des actions d'animation et de promotion du vélo auprès du grand public,
- 4 000 € pour la préparation du Festival du voyage à vélo Vél'Osons 2024,
- 2 000 € pour le développement de son activité dans le tiers-lieu « Le Percolateur » à Barberaz.

Un courrier d'attribution précisera les modalités de versement de la subvention :

- une première partie de la subvention sera versée à hauteur de 80 % des montants totaux, par Grand Chambéry, à réception de la demande d'acompte,
- le solde sera versé dans le mois qui suivra les remises du bilan d'activités correspondant à chaque action citée ci-dessus et à réception par Grand Chambéry du compte de résultat et du bilan comptable de l'exercice de référence.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu l'avis de la commission mobilité du 26 novembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le versement à l'association Roue Libre d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2024, à hauteur de 10 000 €,

Article 2 : d'autoriser le président, ou son représentant, à signer les pièces à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

247-24 C

Objet de l'acte : RS - Attribution de subvention à l'association Roue Libre

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées
2 - Aux associations

Date de l'acte : 19 décembre 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20241219-lmc1H32496H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H32496H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2024

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2024

Date de publication sur le site internet: vendredi 20 décembre 2024